

Niamey, le **16 AVR 2025**

AVIS DE RECRUTEMENT DE HUIT (08) AGENTS DE COLLECTE POUR LE COMPTE DU DISPOSITIF DE PRODUCTION DE L'INDICE HARMONISÉ DES PRIX À LA CONSOMMATION (IHPC) À L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

I. INFORMATION SUR LES POSTES

Dans le cadre du renforcement des capacités en ressources humaines du dispositif de production de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), et aux fins de garantir la qualité des statistiques sur les prix à la consommation en général et celles de l'inflation en particulier, l'Institut National de la Statistique (INS) lance un avis de recrutement de huit (8) agents de collecte, pour un **Contrat à Durée Déterminée (CDD)**, d'un an renouvelable, pour le compte de ses Directions Régionales.

II. PRINCIPALES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Les candidats recrutés, travailleront sous l'autorité des responsables hiérarchiques de la Division de la Conjoncture (DCO) de la Direction de la Comptabilité Nationale, de la Conjoncture et des Etudes Economiques (DCNCEE), ainsi que des superviseurs régionaux, qui assureront leur encadrement administratif et technique. Ils exerceront, en toute responsabilité, les tâches qui leur seront confiées et devront les exécuter correctement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

III. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Peuvent faire acte de candidature, tous les Nigérien(ne)s âgé(e)s de trente-cinq (35) ans au maximum, à la date du dépôt du dossier et répondant aux profils ci-dessous :

a) Tâches et responsabilités liées à l'emploi

Le titulaire aura pour missions principales de collecter des données pour le calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) et participer à l'organisation et à l'exécution des enquêtes statistiques initiées par l'INS dans son domaine de compétences.

b) Profil des candidats et qualifications requises

Les candidats/tes doivent être idéalement titulaires d'un diplôme d'**Assistant Technique de la Statistique/Agent Technique de la Statistique (ATS)**, délivré par l'Ecole Nationale de la Statistique (ENSTAT) de Niamey ou les Ecoles de Statistique régionales et/ou sous régionales sous CAPESA (ENSEA d'Abidjan, ENSAE de Dakar, ISSEA de Yaoundé, ...) ou tout autre diplôme équivalent jugé adéquat, obtenu dans les grandes Universités et Ecoles reconnues par l'Etat du Niger.

Ils doivent, en outre, justifier :

- d'une expérience dans la collecte des données ;
- de qualités d'organisation et de méthode dans le travail ;
- d'une grande rigueur dans le travail ;
- de la disponibilité et du sens du service bien fait ;
- d'une capacité de travailler en équipe et sous pression ;
- d'une bonne connaissance des logiciels courants (Word, Excel) ;
- d'un sens du respect élevé du bien public et de responsabilité.

IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- une demande timbrée comprenant le(s) numéro(s) de téléphone et adresse e-mail du candidat ;
- une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'INS, signée par le candidat ;
- les copies légalisées du ou des diplôme (s) pertinents ;
- les copies légalisées des équivalences des diplômes (s'il y a lieu) ;
- une attestation de participation à au moins une enquête organisée par l'INS ;
- une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité nigérienne ;
- une copie de la carte d'inscription à l'ANPE, actualisée (cachet de l'année en cours) ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier ;
- un certificat de visite et de contre-visite médicale, datant de moins de trois (03) mois, à la date du dépôt, délivré par des médecins agréés ;
- un Curriculum vitae détaillé et actualisé, justifiant les expériences professionnelles du candidat.

V. MODALITES DE SELECTION

La sélection se fera en trois (3) phases :

- **Première (1^{ère}) phase** : examen, validation des dossiers de candidatures, conformes à l'avis de recrutement ;
- **Deuxième (2^{ème}) phase** : tests écrits et/ou pratiques ;
- **Troisième (3^{ème}) phase** : entretiens (pour les candidats déclarés admissibles après la 2^{ème} phase).

Les candidats seront déclarés admis à l'issue de l'évaluation de leurs résultats, obtenus au cours des trois (3) phases de sélection.

VI. DEPOT DES DOSSIERS

Le dépôt des dossiers de candidature sera fait exclusivement sur la plateforme de recrutement en ligne de l'INS à travers l'adresse www.recrutement.ins.ne. Cette plateforme sera activée le mercredi 16 avril 2025 à partir à 12h00 et restera accessible jusqu'au vendredi 25 avril 2025 à 17h00.

Seuls les candidats, dont les dossiers seront retenus, seront rappelés pour les différentes étapes.

NB : La Direction Générale de l'INS se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de recrutement.

LE DIRECTEUR GENERAL p.i


Souleymane ALZOUMA
Général

